



## Association Suisse de Feng Shui Chue Style

### CHARTE ETHIQUE

#### **Qui sommes-nous ?**

Chaque membre de la Fondation Chue est diplômé de l'Ecole Impériale de Feng Shui et d'horoscopes Chinois de Style Chue (ISFSCH) de Grand Master (GM) Chan Kun Wah. Il a suivi une formation de 2 ans minimum et a passé avec succès l'examen final. Il est expert en Feng Shui Style Chue.

#### **Responsabilité envers les clients**

Chaque membre s'engage auprès des clients à fournir un travail en fonction de ses compétences et de l'enseignement qu'il a reçu. Il s'engage à rendre un compte-rendu écrit dans le délai annoncé au-préalable aux clients.

Les membres doivent expliquer clairement les conditions auxquelles une consultation, ou un autre travail est proposé avant que le client ne contracte une responsabilité financière.

Chaque membre praticien est tenu d'entreprendre un perfectionnement professionnel continu afin de s'assurer que ses compétences ne sont pas inférieures aux normes professionnelles.

Les membres doivent agir avec intégrité et éviter toute action ou situation incompatible avec leurs obligations professionnelles.

Les membres acceptent le travail professionnel que dans les limites qui leur sont propres. Si un membre se sent incapable ou inconfortable d'exécuter un travail professionnel pour un client, le travail sera refusé poliment et professionnellement.

Chaque membre respecte le travail des autres praticiens de Feng Shui Chue Style ou des praticiens d'autres styles de Feng Shui.

La confidentialité d'un client doit être respectée et aucune information ne doit être divulguée à des tiers sans l'accord préalable du client.

Si les membres souhaitent inclure un collègue ou un étudiant lors d'une consultation, le client aura la possibilité de donner ou de refuser l'accord avant la consultation.

### **Responsabilité envers les étudiants**

Les enseignants membres doivent expliquer clairement les conditions auxquelles un enseignement est proposé avant que l'étudiant ne contracte une responsabilité financière.

Les enseignants sont tenus de citer les sources et les auteurs des documents qu'ils utilisent. Ils sont tous enregistrés auprès du Bureau des Ecoles (SAB) et figurent sur le site officiel de la fondation Chue comme enseignant reconnu par GM Chan Kun Wah.

### **Responsabilité envers les membres du comité de la Fondation Chue**

Tous les engagements au sein de la Fondation Chue sont assurés par des bénévoles qui accordent leur temps et leur expertise librement. Afin d'éviter que le travail ne devienne un fardeau, les membres sont invités à offrir de l'aide.

Les membres ne devraient pas faire de demandes excessives à l'égard du comité.

Le logo CHUE est une marque déposée. Son utilisation est réservée aux membres.

### **Plainte concernant le travail professionnel ou la conduite du praticien/ne**

Les plaintes sont traitées avec courtoisie et en temps opportun. Si le plaignant n'est pas satisfait, il peut être renvoyé auprès du Président de l'Association Chue Suisse pour enquête et résolution. Lorsqu'une plainte est accueillie, les mesures disciplinaires sont décidées par l'équipe de gestion de la Fondation Chue, en consultation avec GM Chan Kun Wah.

